



Très bel été à toutes et à tous !

Nous vous souhaitons de belles vacances et nous réjouissons de vous retrouver en septembre pour le prochain numéro du Jusserand.



CINEMA EN PLEIN AIR - VENEZ PASSER UNE SOIRÉE ESTIVALE SOUS LES ÉTOILES



Cet été, profitez de deux soirées de cinéma en plein air dans une ambiance conviviale et détendue, derrière la Mairie.

50 transats seront mis à disposition.

N'hésitez pas à apporter vos propres chaises ou couvertures pour plus de confort.

Une buvette sera tenue par l'**Amicale de la Vieille Pompe**, que nous remercions chaleureusement pour sa participation.

AU MENU :

- Brochettes de poulet, ananas et lard
- Pop-corn
- Boissons

Ouverture : 19h30 *** Début du film : 20h30**
Entrée gratuite

AGENDA

5 JUILLET 18H30

Concerts de Jussy
au Château-du-Crest

6 JUILLET 9H

Pain, beurre et bonne humeur
(Petit déjeuner des aînés)

21-22 JUILLET

Ciné plein air

1 AOÛT

Fête nationale

2 AOÛT

Arc Club - TopArcher
Centre horticole Lullier

3 AOÛT

9H
Pain, beurre et bonne humeur
(Petit déjeuner des aînés)

11 - 16 AOÛT

Spectacle - Compagnie La Mouette - Château-du-Crest

17 AOÛT

7H30
Rentrée scolaire

22 AOÛT

Sortie des jeunes
Vogue du Ruclon

23 AOÛT

Sortie des jeunes
Concerts de Jussy **17H30**
À Collonge-Bellerive

HORAIRE D'ÉTÉ

de la MAIRIE et du GUICHET POSTAL



Du 3 au 21 août ouverture
uniquement le matin



DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 12H00

Renforcement de la sécurité durant les vacances d'été



Des patrouilles privées pour une commune plus sereine

Afin de renforcer le sentiment de sécurité et de prévention durant la période estivale, la Commune a décidé de mandater la société suisse de sécurité privée SGP Safe Guard Protection pour effectuer des patrouilles régulières sur le territoire communal pendant les vacances d'été.

Cette mesure vise à compléter les dispositifs de sécurité existants et à contribuer à la tranquillité publique à une période où de nombreux habitants sont absents de leur domicile. Les agents de SGP assureront une présence visible dans les différents quartiers de la commune, notamment aux abords des bâtiments publics, des infrastructures communales, des espaces de loisirs et des zones résidentielles.

Leur mission sera essentiellement préventive : effectuer des rondes, signaler toute situation inhabituelle ou potentiellement problématique, contribuer à la prévention des incivilités et renforcer le sentiment de sécurité de la population.

! Vols par ruse : soyez vigilants

Des individus se font parfois passer pour un plombier, un employé de banque, un policier ou un autre professionnel afin d'entrer dans votre domicile et de dérober vos objets de valeur.

Quelques réflexes simples :

Si vous n'attendez personne, n'ouvrez pas sans vérifier son identité.

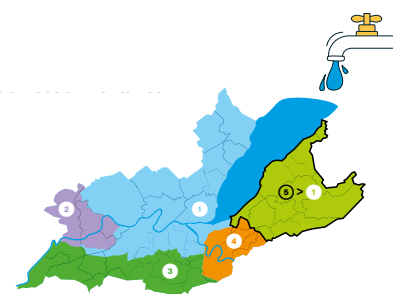
- Utilisez le judas ou l'interphone avant d'ouvrir.
- Demandez une carte professionnelle ou une pièce d'identité.
- Si la personne se présente comme un policier, demandez son matricule et sa carte de légitimation, puis **appelez le 117** en cas de doute.

La police recommande également de verrouiller portes et fenêtres, de ne pas laisser de valeurs à portée de main, de faire vider sa boîte aux lettres lors d'absences, **d'informer un voisin de confiance** de votre départ et de ne pas annoncer vos vacances sur les réseaux sociaux.

La vigilance de chacun est essentielle pour prévenir ce type de vol. 🏠🔒

Quel bilan pour mon eau potable en 2025?

L'eau est contrôlée en permanence par le laboratoire SIG pour les paramètres microbiologiques et chimiques analysés. Chaque mois, les résultats sont transmis à l'autorité cantonale de surveillance des denrées alimentaires (chimiste cantonal).



Échelle de dureté de l'eau (en °f)

Eau très douce	0 - 7
Eau douce	8 - 15
Eau moyennement dure	16 - 25
Eau assez dure	26 - 32
Eau dure	33 - 42
Eau très dure	Plus de 42

Scannez le QR Code pour plus d'informations sur la composition de votre réseau.



57 millions de m³ distribués sur l'ensemble du canton de Genève	95 032 analyses effectuées par le laboratoire SIG
4 701 prélèvements réalisés	0,9% d'échantillons non conformes (42 échantillons non conformes, sans gravité, sur 4 701 prélèvements)

Zone temporaire Eau du lac et nappe du Genevois

Calcium	44,6	66,4 mg/L
Magnésium	5,9	11,3 mg/L
Potassium	1,6	1,7 mg/L
Sodium	6,4	9,1 mg/L
Dureté de l'eau**	13,5	21,2 °f

La zone de distribution d'eau potable temporaire mentionnée « zone 5 », créée à la suite de la rupture de la conduite au quai Gustave-Ador (septembre 2024), a été supprimée après remise en service de la conduite à fin mars 2025.

- Période de distribution de janvier à mars 2025 : se référer à la « zone 5 ».
- Période de distribution d'avril à décembre 2025 : se référer à la « zone 1 », alimentée par l'eau du lac.

Economisez l'énergie, valorisez votre maison !



Réduisez votre consommation d'énergie et optimisez la gestion de vos déchets.

Vous habitez une maison individuelle et souhaitez diminuer vos dépenses énergétiques ? La Visite conseil villa vous propose un accompagnement personnalisé à domicile par un.e conseiller.e en énergie.

Une analyse complète de votre habitation

La visite permet d'identifier des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique de votre logement :

- analyse des installations existantes et du potentiel solaire
- audit «Chauffez renouvelable» pour les chaudières de plus de 10 ans
- calcul de l'Indice de dépense de chaleur (IDC)
- installation de matériel plus performant en remplacement de certains équipements
- conseils pour réduire votre

consommation d'énergie

- recommandations pour mieux trier et valoriser vos déchets.

Une offre avantageuse

La prestation, d'une valeur de CHF 850.- HT, est subventionnée par SIG-éco21.

Votre participation s'élève à seulement CHF 300.- HT.

Comment s'inscrire ?

- en scannant le QR-code ci-dessous
- ou en ligne sur : ww2.sig-ge.ch/visite-villa

Après votre inscription, un.e conseiller.e en énergie prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous..





RENTREE SCOLAIRE 2026 ENSEMBLE POUR UNE RENTREE SEREINE ET SECURISEE



**Lundi
17 août 2026**

Pour bien commencer cette nouvelle année scolaire, la **Commune** invite chaleureusement les **enfants** et leurs **parents** à partager un moment convivial dans le préau de l'école.



**CAFÉ ET CROISSANTS
OFFERTS AUX PARENTS
DÈS 7H30**



LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS, L'AFFAIRE DE TOUS !

Avec le retour des écoliers, redoublons de vigilance aux abords de l'école.



Zone scolaire limitée à **30 km/h**



Respect des **passages piétons**



Attention particulière aux **enfants**
à pied, à vélo ou en trottinette



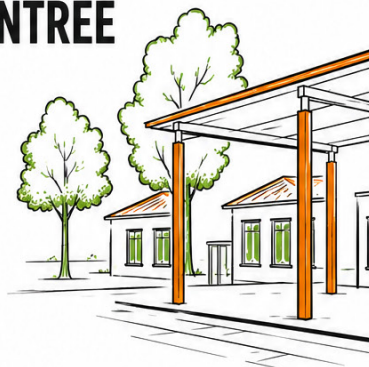
En adoptant les bons réflexes,
nous contribuons tous
à offrir aux élèves
un environnement serein
et sécurisé tout au long
de l'année scolaire.



Merci pour votre vigilance et votre bienveillance !



Nous souhaitons à tous les **élèves**,
aux **enseignants** et aux **familles**
une excellente rentrée scolaire.



Piscine de Thônex – Tarifs préférentiels

Profitez de la piscine de Thônex pour vous rafraîchir cet été. Les habitants de Jussy bénéficient de tarifs préférentiels grâce à l'affiliation de la commune.



Une attestation est nécessaire pour en profiter. Elle est à retirer à la mairie sur présentation d'une pièce d'identité.

Attention : nouvelle limitation de vitesse à 50 km/h

La vitesse sera désormais limitée à 50 km/h sur les secteurs suivants :

- **Route de Lullier**
- **Route des Pausas-Basses**
- **Chemin de Champ-Barbaz**



Nous invitons l'ensemble des usagers à respecter cette nouvelle signalisation.

Cette mesure vise à améliorer la sécurité du **chemin de Champ-Barbaz**, connu comme le « chemin des écoliers ». Un panneau de signalisation sera prochainement installé afin d'informer les automobilistes de cette modification.

Le passage à 50 km/h permet de sécuriser ce secteur fréquenté par les enfants et les piétons, tout en limitant l'ajout de signalisation supplémentaire sur ce tronçon.

Renforcement du conseil de fondation

Monsieur Eric Grand a été nommé représentant de l'Exécutif Jusserand au sein du Conseil de La Maison Clair-Vivre.



Maison de Clair-Vivre
Ch. des Grands-Bois 31
1254 Jussy

CENTRE SPORTIF DES BEILLANS : découvrez les cours de gym

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		GYM DOUCE/PILATES 8.00 - 9.00		TENNIS JUNIORS 16.15 - 19.30	ARC CLUB JUSSY 08.30 - 17.00
		PROSENETUTE GYM 9.00 - 10.00		UNIHOKEY 19.30 - 22.00	
		ARC CLUB JUSSY 13.30 - 16.00			
		GYM SENIORS ASSIS 16.00 - 17.00			
GYM DOUCE/PILATES 17.00 - 18.00	AGRES MIXTE 7-12 ans 17.00 - 18.30	GYM SENIORS 17.00 - 18.00	PETITS JEUNES GYMNASTES 4-6 ans 17.15 - 18.15		
GYM DOUCE/PILATES 18.00 - 19.00	AGRES MIXTE dès 12 ans 18.00 - 20.00	MULTISPORT MIXTE 9-14 ans 18.00 - 19.30	JEUNES GYMNASTES 7-9 ans 18.15 - 19.30		
GYM par B. Schild 18h30 - 19h30	YOGA par C. Siza 18h30 - 19h30	YOGA par A. Micheli 18h30 - 19h30	ARC CLUB JUSSY 19.30 - 22.00		
GYM ACTIVE 19.00 - 20.00		MULTISPORT MIXTE dès 14 ans 19.00 - 20.30	COURS PILATES Communes-Ecole 18.00-19.00		
VOLLEYBALL 20.15 - 22.00	ARC CLUB JUSSY 20.00 - 22.00	BADMINTON 20.30 - 22.00	COURS PILATES Communes-Ecole 19.00-20.00		

Renseignements et inscriptions:

Gym de Jussy
www.gymjussy.ch

Arc Club de Jussy
www.arc-club-jussy.ch

Communes – École
communes.ecole@bluewin.ch

Judith Grand
jgrand@jeg.swiss
078 664 40 23

Barbara Mischol Schild
barbara@osteos.ch
022 759 00 00

Christel Siza
chrisiza31@gmail.com

Auriane Micheli
auriane@amama.ch

Le Scarabée japonais - mesures de lutte obligatoires

Le scarabée japonais est un insecte invasif qui cause d'importants dégâts à la végétation, aux jardins et aux cultures. Détecté l'été dernier à Collonge-Bellerive et à Corsier, il fait l'objet de mesures de surveillance. Jussy se situe dans une zone tampon (zone bleue) où certaines restrictions s'appliquent : il est interdit de sortir les déchets verts de la zone du 1er juin au 30 septembre, ainsi que de déplacer toute l'année des rouleaux de gazon et des plantes en pot.

Tout signalement de cet insecte est obligatoire

Mesures de lutte obligatoires contre le Scarabée japonais

POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

Pourquoi une obligation de lutter ?

Sans danger pour la santé, le Scarabée japonais est un insecte invasif (dit "de quarantaine") particulièrement problématique : il cause des **dégâts considérables** aux cultures, jardins, arbres et à la végétation en général.

Comment se développe-t-il ?

Les scarabées adultes dévorent en été le feuillage de nombreuses plantes (plus de 400 espèces concernées). Les femelles pondent alors leurs œufs dans le sol des zones herbeuses où les larves se développent en mangeant les racines, occasionnant des dégâts dans les pelouses notamment.

Une mobilisation de toutes et tous est indispensable pour une lutte efficace.

Suis-je concerné ?

Oui, si vous avez un jardin, un espace vert ou une activité horticole, agricole ou de terrassement sur les zones de lutte présentées sur cette carte (voir les détails avec le code QR).

Vous devez alors appliquer les mesures obligatoires suivantes :



Zones de lutte Scarabée japonais		
	Zone rouge " foyer d'infestation "	Zone bleue " zone tampon "
Il est INTERDIT du 1^{er} juin au 30 septembre		
• D'irriguer les pelouses (gazons) L'arrosage des potagers, pots de fleurs, arbres, etc. est autorisé	✗	
• De déplacer des déchets verts (gazons, haies, etc.) vers l'extérieur de la zone de lutte où vous vous trouvez	✗	✗
Il est INTERDIT toute l'année de déplacer vers l'extérieur de la zone de lutte où vous vous trouvez (sauf exceptions définies)		
• Du compost végétal	✗	
• De la terre prélevée jusqu'à une profondeur de 30 cm	✗	
• Des rouleaux de gazon	✗	✗
• Des plantes en pot	✗	✗
• Des véhicules avec résidus de terre ou de déchets verts (nettoyage obligatoire)	✗	

L'autorité peut ordonner des mesures supplémentaires ciblées, les personnes concernées sont contactées personnellement.

Pour tout savoir sur le Scarabée japonais, les règles à suivre et les zones concernées : www.ge.ch/c/scarabeejaponais

Votre mairie peut aussi répondre à vos questions pratiques.



... Sans oublier le moustique tigre

Le moustique tigre, désormais présent à Genève, se développe principalement à proximité des habitations. Quelques centimètres d'eau stagnante lui suffisent pour se reproduire très rapidement.

La lutte contre sa prolifération repose sur un geste simple : supprimer les points d'eau stagnante.

- Videz chaque semaine les récipients contenant de l'eau (soucoupes, arrosoirs, seaux, etc.).
- Retournez ou éliminez les objets pouvant retenir l'eau (bâches, pneus, jouets, etc.).
- Fermez hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie.
- Évitez les produits chimiques non ciblés.
- Utilisez, si nécessaire, un anti-larve biologique adapté.

Ensemble, empêchons ce petit envahisseur de s'installer dans nos jardins et sur nos balcons !

Pour en savoir plus sur le moustique tigre et les mesures de prévention, consultez le site internet de la commune.



Enquête cantonale 65 ans et +

Votre avis compte !

Participez à l'enquête menée en ligne entre le 28 avril et le 31 juillet 2026.

Dans un contexte où le renforcement de la participation citoyenne et de la confiance démocratique constitue une priorité, le canton de Genève lance une enquête auprès des personnes âgées de 65 ans et plus. En partageant votre expérience et vos attentes civiques, **vous contribuez à valoriser la place des seniors** dans la société. Une occasion concrète d'orienter les décisions qui vous concernent.

Pour participer, scannez le QR code ou rendez-vous sur le site www.seniors-ge.ch

Vous avez
65 ans et plus ?



Votre avis compte !

www.seniors-ge.ch

➤ Au Château-du-Crest spectacle du 11 au 16 août

